



**Avis 08-2004 - Projet d'arrêté royal relatif au financement du dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les animaux**  
(dossier Sci Com 2004/13)

Le Comité scientifique n'a pas de remarque à émettre, dans le domaine de ses compétences, sur le projet d'arrêté royal relatif au financement du dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les animaux.